

Modalités de réouverture des écoles primaires publiques de Tassin la Demi-Lune



D'APRÈS LE PROTOCOLE SANITAIRE DU MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

DISPOSITIONS AU 7 MAI 2020 POUVANT ÊTRE AJUSTÉES
EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE LA MISE EN
PRATIQUE ET DES RETOURS D'EXPÉRIENCES



LA REPRISE SE FAIT
LE 11 MAI POUR LES ENSEIGNANTS
LE 14 MAI POUR LES ÉLÈVES
POUR RÉUSSIR L'ACCUEIL DES ENFANTS



Le rôle essentiel des parents d'élèves

2

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils s'engagent à :

- Apprendre les gestes barrières à leurs enfants et le respect de la distanciation physique.
- Ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- Prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre ($37,8^{\circ}\text{C}$), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.
- Fournir des mouchoirs en papier à l'enfant.
- Respecter les règles de distanciation physique, notamment à l'arrivée et aux abords de l'école et les gestes barrières.
- En cas de suspicion de COVID-19 d'un élève, le parent s'engage à venir chercher son enfant dans les meilleurs délais.

Les essentiels du protocole sanitaire national

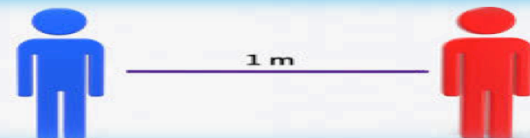
3

Le respect des gestes barrières



Respect d'une distance minimale d'un mètre

- Pour éviter les contacts directs
- Pour éviter la contamination respiratoire et/ou par gouttelettes
- Pour attendre aux abords des écoles
- Pour limiter le contact des élèves au sein de l'école



Le lavage très régulier des mains au savon

4

Se laver les mains

- Pendant au moins 20 secondes
- A l'eau et au savon
- Se sécher avec du papier jetable ou à l'air libre

Quand ?

- En sortant de chez soi,
- Avant de rentrer en classe,
- Après les temps de récréations,
- Avant et après le repas,
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé,
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué,
- Après avoir manipulé des objets possiblement contaminés,
- Le soir avant de rentrer chez soi.



L'utilisation du gel hydro alcoolique par les élèves est déconseillée.

Le port du masque

5

Pour les élèves élémentaires, le port du masque n'est pas obligatoire. Cependant, les enfants peuvent en être équipés, cet équipement étant dans ce cas fourni par les familles.

Pour les élèves de maternelle, le masque est proscrit.

Les enseignants et les personnels adultes de l'école s'engagent à porter un masque tout au long de la journée, lorsque la garantie de la distanciation physique est insuffisante. En récréation, le port du masque par les adultes est obligatoire.

L'Education Nationale et la Ville équipent respectivement leur personnel.

En cas de suspicion de COVID chez l'enfant, un masque pédiatrique lui sera fourni en attendant l'arrivée rapide des parents.

La procédure et la gestion des cas suspects

6

S'il s'agit d'un adulte, celui-ci devra quitter l'école au plus vite.



S'il s'agit d'un enfant :

- Isolement immédiat de l'élève dans une pièce dédiée sous surveillance d'un adulte. Port d'un masque pédiatrique. Respect des gestes barrières.
- Appel immédiat des familles pour qu'il vienne chercher au plus vite l'enfant.
- La procédure sera alors rappelée aux parents : Eviter les contacts, appel du médecin traitant par la famille qui décidera de la marche à suivre (consultation, dépistage, ...).

Rappel : les parents sont tenus de prendre la température de leurs enfants chaque matin. En cas de température supérieure à 37,8 C°, l'enfant ne doit pas être pris en charge par l'école.

En cas de suspicion ou d'un cas de reconnaissance COVID-19, les procédures de nettoyage seront particulièrement renforcées.

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

Nouvelle procédure des entrées et sorties des élèves

7

L'arrivée des élèves pourra se faire de manière échelonnée selon les écoles. Dans la mesure du possible, un sens de la circulation sera mis en place pour éviter au maximum les croisements des flux. Des marquages au sol, des barrières et un fléchage seront mis en place devant les écoles.

Le stationnement, la régulation de la circulation et la traversée des voiries seront encadrés par le personnel de Police municipale.

Les parents ne seront plus autorisés à pénétrer dans l'enceinte scolaire.

La sortie des classes pourra s'échelonner autour de 16h30 selon les écoles.
Le groupe sera dirigé par un adulte dans la cour en respectant la distanciation.



L'aménagement spécifique des salles de classe

8

Les groupes constitués n'excéderont pas 15 élèves en élémentaire et 10 élèves en maternelle.

L'aménagement de la classe respectera la distanciation physique de 1 mètre. Les services municipaux logistiques seront en soutien des équipes enseignantes dès le lundi 11 mai 2020.

Pour aider les élèves à visualiser la distance, des marquages au sol seront effectués à la demande des directeurs d'établissements.

Le nombre d'élèves accueillis pourra être différent selon les classes et les écoles car la conception des écoles peut limiter plus strictement les effectifs à accueillir.

L'impératif est de veiller à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires.



La restauration scolaire et la pause méridienne

9

Les enfants, qui resteront déjeuner au restauration scolaire, auront un repas froid dans un premier temps, fourni par le prestataire.

Les élèves seront encadrés par un adulte (ATSEM pour les écoles maternelles, animateurs pour les écoles élémentaires) notamment pour le passage aux toilettes afin de rappeler les étapes du lavage des mains.

En fonction de la configuration des écoles, le repas se fera dans la salle de restauration ou exceptionnellement dans la classe.

La récréation de la pause méridienne : l'organisation respectera les groupes constitués par les enseignants sur le temps scolaire.

Les personnels municipaux veilleront à la bonne gestion des flux pendant la pause méridienne afin d'éviter le croisement des élèves.

Les jeux de ballons et les échanges de jouets ne seront pas autorisés.



Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

10

Un bio-nettoyage sera effectué deux fois par jour par la régie municipale Propreté. Une attention particulière sera portée sur les bureaux, les chaises, toutes les zones de contact (poignées, interrupteurs, rampes d'escaliers, barrières).

Les ATSEM auront des missions sanitaires renforcées au sein des écoles maternelles.

Dans tous les sanitaires, neutralisation d'un WC sur 2, d'un robinet sur 2 en moyenne afin de respecter la distanciation physique.

Equipement d'essuie-mains jetables et condamnation des sèche-mains électriques.
Des sprays désinfectants et virucides déposés dans chaque établissement.

Tous les produits d'entretien répondent aux normes COVID-19 (EN 14476). Les agents municipaux veillent scrupuleusement à l'approvisionnement des consommables (essuies mains, papiers toilettes, savon liquide).



L'importance de l'aération régulière des locaux

11

Il est préconisé d'aérer au moins 10 minutes chaque salle de classe et tout espace partagé (salle du personnel, salle de restauration en amont et en aval, sanitaires).

L'aération aura lieu avant l'arrivée des élèves et à leur départ par le personnel d'entretien.

Les locaux seront aérés en l'absence momentanée des élèves, notamment lors des temps de récréation et de la pause méridienne.

Les modes automatiques d'aération et de ventilation (VMC) font l'objet de vérifications régulières.

Un accueil élargi pour les enfants des personnels prioritaires

12

A compter du 11 mai, tous les élèves de personnels prioritaires enfants (liste actualisée des professions à compter du 11 mai) seront accueillis dans leurs écoles de rattachement.

Le personnel municipal assurera la surveillance de ces élèves les 11 et 12 mai avant la reprise des autres élèves.

Ils pourront continuer d'être accueillis ensuite sur les plages horaires de 8h à 17h30. Les parents sont invités à se rapprocher au plus vite des directions d'établissement qui transmettront les besoins au service Scolaire.